

Eclairage public

Compte-tenu de la hausse des coûts d'énergie l'amplitude horaire de l'éclairage public est modifiée comme suit :

extinction de 22 heures à 6 heures

Le SYADEN nous a indiqué que cette mesure permettra une économie des finances publiques évaluée entre 8 000 et 10 000 euros par an . L'éclairage nocturne était déjà éteint de 23h30 à 6h30 et cette modification ne devrait pas avoir de répercussion négative sur la vie des habitants . Chacun comprendra que nous nous efforçons de gérer de façon responsable dans le sens de l'intérêt public.

De plus la Mairie accompagnée par le SYADEN a lancé une étude pour essayer de faire d'avantage d'économies d'énergie. Dès que le rapport final sera rédigé nous vous informerons des mesures qui seront mises en place. La bonne gestion des deniers publics reste la priorité.



Directeur de la publication : Jean Louis Carbonnel
Coordonnateurs de rédaction : Christelle Burlan, Jacinthe Jean, Pascal Lazaro
Rédacteurs : Martine Fernandez, Katia Renaud

Le mot du Maire

2022 a été une année compliquée tant sur l'échéancier des gros dossiers que sur le plan humain. Nous surmontons toutes ces difficultés en faisant bloc et en montrant notre cohésion.

Enfin le projet majeur et structurant que nous portons depuis 2014 voit le jour malgré de nombreux contretemps. Saint-Hilaire n'aura plus le même visage, cette place et ces commerces dynamiseront le cœur de village mais aussi notre ancien canton. Merci aux commerçants qui ont adhéré à ce projet et malgré quelques doutes nous ont accompagné pleinement.

2023 sera chargée en travaux et réalisations. La destruction des maisons impactées par la crue débutera le 09 janvier suivie par l'aménagement des berges du monument aux morts, du parking et de la quatrième arche du pont (fin mars). La maison de santé dans le premier semestre sera suivie par l'EPHAD vers la fin de l'année.

Le monde associatif s'emploie pleinement à redonner vie à ce village qu'il en soit remercié. L'initiative des parents d'élèves qui a permis à chaque enfant d'avoir un cadeau à la fin du spectacle est à saluer. Je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année en vous donnant rendez-vous pour les vœux à la population le 07 janvier à 18h00 au foyer municipal.

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE

lundi, mercredi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h
mardi 9h à 12h et de 14h à 18h
vendredi matin de 9h à 12h

HORAIRES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

lundi de 13h45 à 16h, mercredi et vendredi de 9h à 12h
- de 13h30 à 16h

Uniquement sur inscriptions auprès du secrétariat de la Mairie : les agents techniques relèvent les encombrants le dernier mardi du mois

Îlot nord, c'est parti...



Les objectifs de ce projet phare sont pluriels : créer un espace public pour les habitants de la commune, redynamiser le cœur du village et favoriser l'installation de commerces, développer les services culturels et touristiques de Saint-Hilaire, requalifier une ancienne cave site Pôle du Pays Cathare, améliorer la visibilité de l'abbaye.

L'îlot Nord au pied de l'abbaye est un projet phare porté par la commune et ses partenaires. Cette opération permettra la création d'une place publique entourée d'un espace commercial d'environ 500 m² utiles. Il permettra également de requalifier d'une ancienne cave viticole (de 445 m²) en médiathèque, salle de réunion et espace polyvalent ainsi que la rénovation de la passerelle comme la revalorisation des espaces publics extérieurs.

Déchèterie de Saint-Hilaire en travaux

A partir du mois de janvier et pour une durée de 3 mois environ la déchèterie sera fermée pour travaux. A l'attente, sa réouverture comment faire ?

- **Vendre ou donner** les objets dont vous souhaitez vous débarrasser. Rendez-vous sur internet sur <https://leparchemin.org/> – <https://www.geev.com/fr> – <https://donnons.org/>

- Une **déchèterie mobile** (temporaire) sera installée sur le terrain en face de la déchèterie de Saint-Hilaire. Elle sera ouverte au public : mardi et mercredi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – jeudi matin de 8h15 à 12h00 – vendredi de 8h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – samedi de 9h15 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 – fermée le lundi, le jeudi après-midi et le dimanche.



IMPORTANT

Les professionnels ne pourront pas être acceptés et devront s'orienter vers des structures susceptibles de les accueillir.

RAPPEL

« Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui (art. R.632-1 et 635-8 du code pénal). Dans le cadre de son pouvoir de police spéciale, le Maire est compétent pour constater l'existence d'un dépôt sauvage (art. L. 541-3 du code de l'environnement) et dispose, pour cela, d'un arsenal juridique... Des poursuites pénales prévues aux art. R. 632-1, R. 644-2 et R. 635-8 du code pénal pourront être enclenchées. »

La cour fait peau neuve

La rentrée scolaire s'est effectuée sous les meilleurs auspices. En effet, Les élèves ont eu la surprise de découvrir une cour au revêtement flambant neuf. Tous les arbres ont pu être conservés. Le travail réalisé autour de leur système racinaire devrait leur permettre de se développer et de prodiguer aux élèves une ombre salutaire. Les projets fusent déjà pour continuer à embellir cet espace. Des jardinières y seront installées et permettront aux plus jeunes de découvrir la vie végétale. Une fresque, dont la réalisation fera l'objet d'un projet pédagogique, soutenu par la dynamique association des parents d'élèves, devrait venir habiller le mur du préau.



Propreté, civisme et respect du travail des agents

A plusieurs reprises des doléances ont été émises concernant le manque de propreté des rues. Il est à déplorer une absence de civisme de la part des propriétaires de chiens qui laissent leurs animaux faire leurs déjections dans les rues et ne les ramassent pas. Par ailleurs, des encombrants et des déchets sont régulièrement déposés sur la voie publique, parfois même au pied des containers. Ces façons de faire révèlent un manque de respect total à l'égard des employés communaux qui suppléent les contrevenants dans ces tâches ingrates. Une prise de conscience de chacun est nécessaire pour remédier à cet état de fait et faire que notre village soit le plus propre possible. Il en va de la responsabilité de tous.

Secrétariat de la Mairie

Depuis le 2 novembre Mr Denis Adiveze a pris ses fonctions de secrétaire de Mairie. Il est Directeur Général des Services et son expérience professionnelle fait qu'il s'est déjà familiarisé avec l'ensemble des dossiers en cours. Une relation cordiale et amicale s'est installée aussi bien avec l'ensemble des élus qu'avec le personnel communal. Son professionnalisme, sa disponibilité et son écoute vont de pair avec ceux de Séverine qui est sur le remplacement d'un congé maladie au poste d'agent administratif. Nous remercions pour le travail accompli, Mme Amélie Vanden Neste et nous lui souhaitons réussite et épanouissement professionnel dans ses nouvelles fonctions au Conseil Départemental.



Etude hydraulique du Lauquet

L'étude hydraulique sur la traversée du village par le Lauquet est finalisée. Afin de ne pas retarder les futurs travaux tous les terrains concernés par l'emprise et appartenant à la commune ont été mis à disposition du S.M.M.A.R.

Bê...quoi, je débroussaille !



Pas de bruit pétaradant des tronçonneuses et des débroussailleuses mais le tintement des clochettes : un nettoyage écologique des berges du Lauquet a été réalisé début novembre 2022 par l'action conjuguée de chèvres et de moutons. Outre le plaisir de voir évoluer ces sympathiques animaux, c'est un nettoyage gratuit des abords de la rivière qui nous a été offert par le S.M.M.A.R. Il

est toutefois difficile de contingenter tout ce petit monde à quatre pattes et quelques frondeuses ont franchi par moments les limites qui leur étaient imparties. Comme le dit le proverbe : "l'herbe est toujours plus verte ailleurs". Sachez que le numéro de téléphone du chevrier est déposé en Mairie lors de ces opérations et que tout débordement peut lui être signalé. Sans pollution et sans impact sur le budget du contribuable, c'est la formule gagnant /gagnant.



Début des démolitions

Le début des démolitions des bâtis concernés par le Plan Barnier est programmé pour le 9 janvier et se déroulera de la façon suivante : désamiantage, curage et enfin démolition .Nous avons eu à jouer les médiateurs entre l'E.P.F (Établissement Public Foncier) qui gère les démolitions et l'A.B.F (Architecte des Bâtiments de France) dont l'avis est incontournable du fait que nous sommes dans un périmètre classé. Nous avons obtenu un accord de haute lutte. Nous y avons mis toute notre énergie puisque l'ensemble des projets portés par la municipalité sont interdépendants l'un de l'autre. Les matériaux récupérés vont être réutilisés dans le projet de construction de la place sous l'abbaye. Cette procédure est inscrite dans le cahier des charges aux fins de réaliser des économies. Après beaucoup de démarches qui ont pu faire croire que nous étions inactifs , l'impulsion de reconstruction est enfin lancée. Par ailleurs la deuxième semaine de décembre, l'entreprise Chauvet démarre les travaux de la nouvelle place du village.

